



## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Membres en exercice : 11

**Date de la convocation:** 05/12/23

Présents : 9

*L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINI (Maire),*

Votants: 10

**Présents :** Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD, Philippe PEROL

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

**Représentation:** Eileen HAMMOND par Annette DELAGE

**Excusés:** Jean-Luc GERVAIS,

**Absents:**

### Approbation du compte rendu du 01 Décembre 2023

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal l'approbation du dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

### Délibération ZEANR

Afin de pouvoir délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, M. le Maire rappelle au conseil ce projet qui a été défini à l'échelle de la Communauté de Communes.

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

#### Qu'est-ce qu'une ZAENR ?

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAENR. A contrario, elles ne figurent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

Une réunion publique a eu lieu le 24 novembre 2023.

#### Résumé de la délibération : LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, telles qu'annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à transmettre ces informations au référent préfectoral, à la Communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord ;
- AUTORISE la Communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord à transmettre au référent préfectoral les données cartographiques conformes à cette délibération ;
- PRECISE que les cartes présentant les zones d'accélération énergies renouvelables retenues seront mises à

## Vote à l'unanimité des membres présents

### Mission des Conseillers Municipaux

Suite aux dernières élections, des nouveaux conseillers sont présents à l'assemblée. Monsieur le Maire propose différentes missions aux membres du conseil municipal afin de s'impliquer davantage au sein de la collectivité.

#### Chemin de randonnée : Pascal Négrier, Valérie Larapidie

- Parcourir les deux chemins de randonnée officiels 1-2 fois par an  
- Vérification de l'état + Vérification du fléchage/panneau
- Informer la mairie/cantonnier en cas de besoin
- Relation avec l'association Passion-Rando – M. Bardoula Joel

#### Gestion Église : Eileen Hammond (Référente : Marie-Pierre Chevalarias)

- Vérification régulière de l'état intérieur (mur, sol, gouttière, etc...)
- Vérification régulière de l'état extérieur (mur, etc...)
- Inventaire de tous les éléments présents dans l'église (photos, dimension, etc...)
- A voir : horaires d'ouvertures, gestion des clés, etc... Organisation de la gestion de l'église

#### Gestion Cimetière : Annette Delage

- Vérification régulière de l'état extérieur du cimetière
- Recensement des tombes du cimetière (photos + liaison avec notre fichier)
- Organisation de la gestion du cimetière

#### Gestion des « personnes fragiles » : Régine Delage, Eileen Hammond

- Tenir à jour à cahier de recensement des personnes dépendantes de la commune
- Dans les périodes particulières (tempêtes, confinement, etc...) : contact régulier avec ces personnes
- Lien avec les EPHAD, maisons de retraite, ADMR

#### Défense Incendie : Alexandre Gervais, Romain Labiche, Pascal Négrier

- Dossier complet à réaliser en relation avec les pompiers
- Proposition d'action/investissement

#### Voirie - Elagage : Jean Luc Gervais, Romain Labiche

- Gestion des entreprises
- Point sur les besoins d'élagages sur la commune

#### Formation 1<sup>er</sup> secours, défibrillateur, etc... : Pascal Négrier, Alexandre Gervais

- Formation à mettre en place pour des habitants volontaires de la commune, à chiffrer, organiser, etc...
- Financement possible par la mairie à voir !

### Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. Verlhac Jean Claude (27 novembre 2023) suivant les dernières élections. M. Verlhac informe le conseil qu'il ne souhaite plus mettre à disposition de la commune ces deux réserves d'eau en cas d'incendie.

Monsieur le maire informe le conseil que suivant les élections, cette menace de suppression d'accès aux réserves ayant déjà été formulés par le propriétaire, il s'attendait donc à ce courrier. La Mairie avait déjà commencé à travailler sur ce dossier afin de mettre en place une réserve pour le bourg et qu'il était prévu de régler ce souci sur 2024.

### Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

#### Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité,**

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2025**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

#### **Achat lave-vaisselle salle des fêtes**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le nouveau devis de Mat Hôtel pour l'achat d'un lave-vaisselle avec en supplément un support (1 968 €) et un devis pour un adoucisseur d'eau (408 €). A l'unanimité, le conseil donne l'autorisation à monsieur le maire de signé les devis.

#### **DM : Salaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque 510 € sur le budget prévisionnel de 2023 concernant les charges du personnel et qu'il faut donc prendre une décision modificative.

Par conséquent, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
64111	Rémunération principale titulaires	510.00	
60633	Fournitures de voirie	-510.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### Questions diverses

- Réunion de travail avec les nouveaux conseillers : lundi 8 janvier à 18h00
- **CALITOM**
  - Bac individuel fournis à partir de 2026 pour Mainzac
  - Sac noir transparent fournis à partir de 2026 pour Mainzac
- **Balade Thermographique** à Charras jeudi 11 janvier à 18h30 à la salle polyvalente. Au cours d'une déambulation dans la commune de Charras pour observer les déperditions thermiques de quelques bâtiments. Les Images seront interprétées par un conseiller en énergie, qui répondra à toutes les questions sur l'isolation thermique, les économies d'énergie dans l'habitat, les aides financières, ...
- **Voirie :**
  - Réparation des nids de poules sur la route de Puymasson
  - Faire une convention avec Charras pour le prêt de leur tracteur avec l'élagueuse.
- **Vœux du maire** : Samedi 20 janvier à 12h avec le père Noël pour les enfants
- **Sens unique « Chemin du Gîte – La ferrière »** : Suite au courrier de Mme Cazemajou concernant la vitesse excessive de certains véhicules sur le chemin du Gîte à la Ferrière, elle demande de mettre soit une interdiction de circuler sauf riverains ou de mettre un sens unique (de la Ferrière vers la Chapelle St Robert). Le Conseil doit en reparler et se mettre d'accord.

*Clôture de la séance à 21H45*

*Le Maire,  
Patrice DOMINICI,*



*Le Secrétaire de séance,  
Régine DELAGE*

